



AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE  
Délégation régionale "Seine-Amont"  
2, rue Jossey - 89100 SENS

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION  
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

CORANCY  
RÉSEAU DENAULT

C. REMOND.  
J. CORNET

GA 87/07 BOU  
523-4X-0022

MARS 1987

Date de la reconnaissance sur le terrain : 06/06/1986

**A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT****I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE****I1) SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Commune d'implantation du captage : CORANCY

Lieu dit : DENAULT

Parcelle cadastrale : n° 432 - Section B4

Distance à l'agglomération et orientation : 3 km au Nord

Nature du captage :

- puits
- forage
- source captée

Appellation courante du captage :

Carte topographique IGN : CHATEAU-CHINON

- n°: 523
- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 523-4X-0022

Coordonnées Lambert :

- X = 237,79
- Y = 722,02

Altitude du sol : Z = 503 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique
- plusieurs ouvrages  - nombre :
- prélèvement annuel en 1986: inconnu

**I2) SITUATION ADMINISTRATIVE**

Date

20/03/87

Rapport du géologue agréé Rapport du conseil départemental d'hygiène Arrêté de déclaration d'utilité publique 

Autres :

## II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de CORANCY  
58120 CHATEAU-CHINON  
- Commune   
- Syndicat

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale
- affermage
- concession

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie de CORANCY - 58120 CHATEAU-CHINON

Nombre de communes desservies par le captage : 1 hameau

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui   
non

Nom du réseau desservi par le captage  DENAULT  
le champ captant

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants d'abonnés   
d'habitants   
d'abonnés   
- CORANCY : hameau de DENAULT : 7 abonnés  
-  
-  
-  
-

Autres champs captants d'A.E.P.

dans le réseau R   
hors du réseau HR

R ou HR	en service	abandonné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 1986
HR	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CORANCY	13 réseaux	inconnu

- Réservoirs semi enterrés

- Chateaux d'eau

- nombre : 1
- capacité (m3) : 10

Historique de l'A.E.P. : oui   
non

### III - CARACTÉRISTIQUES DU SITE AQUIFÈRE

#### Nature du site

vallée	<input type="checkbox"/>	plaine	<input type="checkbox"/>
vallée sèche	<input type="checkbox"/>	coteau	<input checked="" type="checkbox"/>
thalweg	<input type="checkbox"/>	plateau	<input type="checkbox"/>

#### Aquifère capté et étage géologique

alluvions	<input type="checkbox"/>
craie	<input type="checkbox"/>
sables albiens	<input type="checkbox"/>
calcaire	<input type="checkbox"/>
arène granitique	<input checked="" type="checkbox"/>

#### Terrain de couverture

nature : terre végétale et arène granitique

épaisseur : quelques mètres

#### Substratum

nature : granite

atteint : oui   
non

#### Profondeur du niveau d'eau sous le repère (1) et date de la mesure

0,40 m

#### Température de l'eau et date de la mesure

9°5 le 01/03/1987 (air ambiant à 12°C)

9°2 le 17/03/1987 (air ambiant à 5°C environ)

#### Essai de débit

réalisé : oui  15 l/mn le 01/03/1987 (moyennes à hautes eaux)  
non

valeur de la transmissivité : m<sup>2</sup>/s

#### Qualité de l'eau - Observations particulières (cf. analyse, tableau 4)

L'eau est très faiblement minéralisée, et plutôt agressive.

Elle présente une teneur en aluminium, supérieure aux limites admises, qui ne pourrait avoir qu'une origine naturelle (altération des alumino-silicates de l'arène) compte-tenu de l'environnement peu polluant du captage.

L'analyse ne signale pas de contamination bactérienne.

(1) par rapport au repère : couvercle en tôle

## IV - CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

## IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits	<input type="checkbox"/>
forage	<input type="checkbox"/>
source captée	<input checked="" type="checkbox"/> deux drains de plusieurs mètres de long aboutissant à un collecteur (buse en béton)

Date d'exécution : 1971  
de mise en service : 1971

Profondeur : 0 m 57

Diamètre { en tête : 0 m 800 Diamètre des drains : 100 mm (PVC)  
du collecteur { en fond : 0 m 800

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : adduction gravitaire jusqu'au réservoir

Nombre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nature		
Débit (m <sup>3</sup> /h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui   
non

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m<sup>3</sup>/h) :

Volume d'exhaure en 19 :

Débit maximal d'exhaure en 19 : période ;  
minimal

## IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui   
non

Station de traitement de l'eau

Stérilisation

Flocculation et filtration

Chlore gazeux

chlorure ferrique

eau de javel

carbonate

autres

filtre à sable

point d'injection :

autres

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- partie haute d'une prairie marécageuse
- clôture (espace environ 8 m x 7 m)

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- prairies surtout
- bois en crête, dans le secteur nord-ouest
- chemin empierré à 50 m au Nord
- voie communale à 170 m à l'Est

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- prairies surtout
- forêt sur la crête
- voie communale Nord-Sud

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

- Aucun constat n'a été signalé par le gestionnaire du réseau

## GEOLOGIE

Les formations géologiques rencontrées dans le secteur de CORANCY sont essentiellement des roches granitiques. En surface, ces terrains sont arénisés sur plusieurs mètres d'épaisseur.

La région est affectée par des fractures orientées Nord - Nord Ouest et Est - Nord Est.

Les circulations d'eaux souterraines se font dans la couverture d'arène, et le cas échéant dans le substratum granitique selon l'état de sa fissuration.

Dans les environs du captage de DENAULT, l'écoulement général des eaux souterraines se fait en direction du Sud-Ouest.

## PERIMETRES DE PROTECTION (cf. cartes I et II)

### Périmètre de protection immédiate (cf. carte II)

Le captage actuel, constitué de deux drains (orientés Nord-Est et Nord - Nord Est) peu profonds (0,40 m au droit du collecteur) rejoignant un collecteur, est peu efficace, parce que la source continue de s'écouler en surface en période peu humide (17/03/1987).

Il convient de modifier le captage en réalisant une tranchée drainante d'environ 7 m (jusqu'au talus) comprise entre les deux drains actuels, et suffisamment profonde (à descendre jusqu'au substratum granitique), dont le collecteur sera fermé hermétiquement (capot en fonte).

Le périmètre de protection immédiate sera précisé en fonction des caractéristiques du nouvel ouvrage et des résultats des essais de débit par un rapport d'hydrogéologue agréé complémentaire.

Il sera en principe constitué par un rectangle dont les côtés ouest, sud-est et sud-ouest seront distants d'au moins 5 m du captage et le côté nord-est d'au moins 10 m.

Ce périmètre sera matérialisé par une clôture, et le terrain enclos devra appartenir en toute propriété à la commune.

A l'intérieur de ce périmètre seules seront autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

La parcelle clôturée sera maintenue en état de propreté (haie taillée), une installation de stérilisation (javellisation) doit être prévue en cas de contamination bactérienne.

### Périmètre de protection rapprochée (cf. carte II)

Il s'étendra approximativement entre 40 et 210 m autour du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

L'épandage de produits fertilisants est toléré, à condition d'être limité aux stricts besoins des pâtures ou des cultures éventuelles. L'usage d'herbicides, pesticides et fongicides est interdit.

Les fossés des chemins et routes seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre.

Le réservoir proche en bordure sud-ouest, sera équipé d'une fermeture étanche (capot en fonte) et clôturé. Toute l'eau de chaussée et des bas-côtés de la route de Maison Comte sera collectée et rejetée hors du périmètre de protection rapprochée et du périmètre de protection éloignée.

### Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6). La vitesse de circulation sur la route de Maison Comte sera limitée à moins de 60 km/h.

**INSTITUT D'HYGIÈNE ET DE BACTÉRIOLOGIE  
DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ**

14, Avenue Victor-Hugo, DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1<sup>RE</sup> CATÉGORIETÉLÉPHONE 80.43.55.07  
C. C. P. DIJON 34-88 E

Analyse N° 7 922

**ANALYSE CHIMIQUE COMPLÈTE**

effectuée pour le compte de :

**AGENCE DE BASSIN SEINE NORMANDIE**

Eau destinée à .....

Origine de l'échantillon **DENAULT**Prélèvement du **30/9/86**effectué par M. **SADOZAI** de l'**Institut**, en présence de .....parvenu au laboratoire le **30/9/86**

Conditions atmosphériques : température extérieure, sécheresse, basses eaux, orages, pluies persistantes, crues.

Renseignements complémentaires : .....

Température extérieure : **18,5°****Examen sur place****A. — EXAMEN SUR EAU BRUTE :****Examen au laboratoire**

Aspect .....	LEGEREMENT LOUCHE
Turbidité .....	1,2 FTU
Couleur .....	NULLE
Odeur .....	NULLE
Saveur .....	PARFAITE
Température (° C) .....	
pH .....	6,21
Résistivité à 20° (ohm x cm) .....	18 487

 11°5  
6,05

mg/l      mé/l

Anhydride carbonique libre (CO <sub>2</sub> ) .....	4,4
Matière organique (en O) .....	0,5

 Matières en suspension totales (mg/l) ..  
 Passage sur marbre :

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Alcalinité SO <sub>4</sub> H <sub>2</sub> N/10 .....	1,42	6,42
pH .....	6,21	7,88

Tableau 4.1

	en degrés français	en mé/l
Dureté totale .....	TH : 2	0,4
Alcalinité à la phénolphthaleine .....	TA : 0	0
ou Méthylorange .....	TAC : 0,71	0,14

**CATIONS****ANIONS**

	mg/l de	mé/l		mg/l de	mé/l
Calcium .....	4	Ca	0,20	Carbonates .....	CO <sub>3</sub>
Magnésium .....	2,4	Mg	0,20	Bicarbonates .....	HCO <sub>3</sub>
Azote ammoniacal .....	0	NH <sub>4</sub>		Sulfates .....	SO <sub>4</sub>
Sodium .....	3,8	Na	0,16	Chlorures .....	Cl
Potassium .....	0,50	K	0,01	Azote nitrique .....	NO <sub>3</sub>
Fer .....	< 0,02	Fe		Azote nitreux .....	NO <sub>2</sub>
Manganèse .....	< 0,002	Mn		Silicates .....	SiO <sub>2</sub>
Aluminium .....	0,356	Al		Phosphates .....	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
<b>Somme .....</b>		<b>0,57</b>	<b>Somme .....</b>		<b>0,54</b>

Rappel : 1 mé = 1 milliéquivalent =  $\frac{\text{Masse d'un ion}}{\text{Electrovalence de cet ion}} = \frac{1}{1.000}$

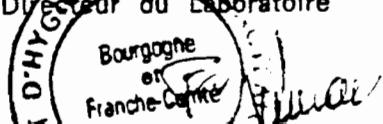
1 degré français = 0,2 mé.

**CONCLUSIONS****EAU FAIBLEMENT MINERALISEE**

La teneur en ALUMINIUM est supérieure aux limites admises.

DIJON, le 07/10/86

Le Directeur du Laboratoire



INSTITUT D'HYGIÈNE ET DE BACTÉRIOLOGIE  
BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ  
14, Avenue Victor-Hugo, DIJON

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE 1<sup>RE</sup> CATÉGORIE

TÉLÉPHONE 80.43.55.07

C. C. P. DIJON 34-68 E

Analyse N° 7 922

effectuée pour le compte de :

AGENCE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

Eau destinée à

Origine de l'échantillon DENAULT

Prélèvement du 30/9/86 à h

effectué par M. SADOZAI, en présence de M.

parvenu au laboratoire le 30/9/86

Conditions atmosphériques : température extérieure :  
sécheresse, basses eaux, orages, pluies persistantes, crues.

Renseignements complémentaires :

1<sup>o</sup>) Dénombrement total des bactéries sur gelose nutritive après filtration sur membranes :

Nombre de colonies après 72 heures à 20-22° - par ml ..... 0

2<sup>o</sup>) Colimétrie :

a) bactéries coliformes ..... par 1000 ml. .... 0  
membranes filtrantes à 37°

b) Eschérichia Coli ..... par 1000 ml. .... 0  
membranes filtrantes à 44°

3<sup>o</sup>) Dénombrement des Streptocoques fécaux :

Streptocoques fécaux ..... par 1000 ml. .... 0

4<sup>o</sup>) Dénombrement des spores de bactéries sulfito réductrices : par 1000 ml. .... 0

5<sup>o</sup>) Recherche des Bactériophages fécaux :

a) Bactériophage-Coli ..... 0

b) Bactériophage Shigella ..... 0

c) Bactériophage Typhique ..... 0

## CONCLUSIONS

EAU BACTERIOLOGIQUEMENT POTABLE

DIJON, le

10/10/86

INSTITUT D'HYGIÈNE ET DE BACTÉRIOLOGIE  
BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ  
Le Directeur du Laboratoire

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGERÉGLEMENTATION ET PRESCRIPTIONS

COMMUNE ET DÉPARTEMENT : CORANCY - Nièvre  
 CAPTAGE (DÉNOMINATION) : Denault  
 A.E.P. (COMMUNE, SYNDICAT) : Mairie de CORANCY

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968,

1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites ou réglementées, conformément au tableau, les activités suivantes :

ACTIVITES	PR : PROTECTION RAPPROCHÉE	- PE : PROTECTION ÉLOIGNÉE	PR	PE
	I : INTERDIT	- R : RÉGLEMENTÉ		
1 - Le forage de puits		R		
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales		I		
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières		I		
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)		I		
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes		R		
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux		I		
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées		I		
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux		I		
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature		R		
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires, autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau		I		
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges		I		
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges		I		
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail		I		
14 - Le stockage du fumier, engrains organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures		I		
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols		R		
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures		I		
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres		I		
18 - Le pacage des animaux		R		
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail		I		
20 - Le défrichement		I		
21 - La création d'étangs		I		
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes		I		
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation		R		

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

DQSSIER N°

: 523-4X-0022

Tableau 7

COMMUNE D'IMPLANTATION : CORANCY  
Réseau DENAULT

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES  
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

-:-:-:-

Périmètre de protection immédiate

Section B4 : parcelles n° 430 et 432

Périmètre de protection rapprochée

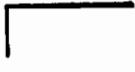
Section B4 : parcelles n° 412, 418 à 421, 430 à 432, 435

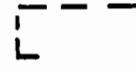
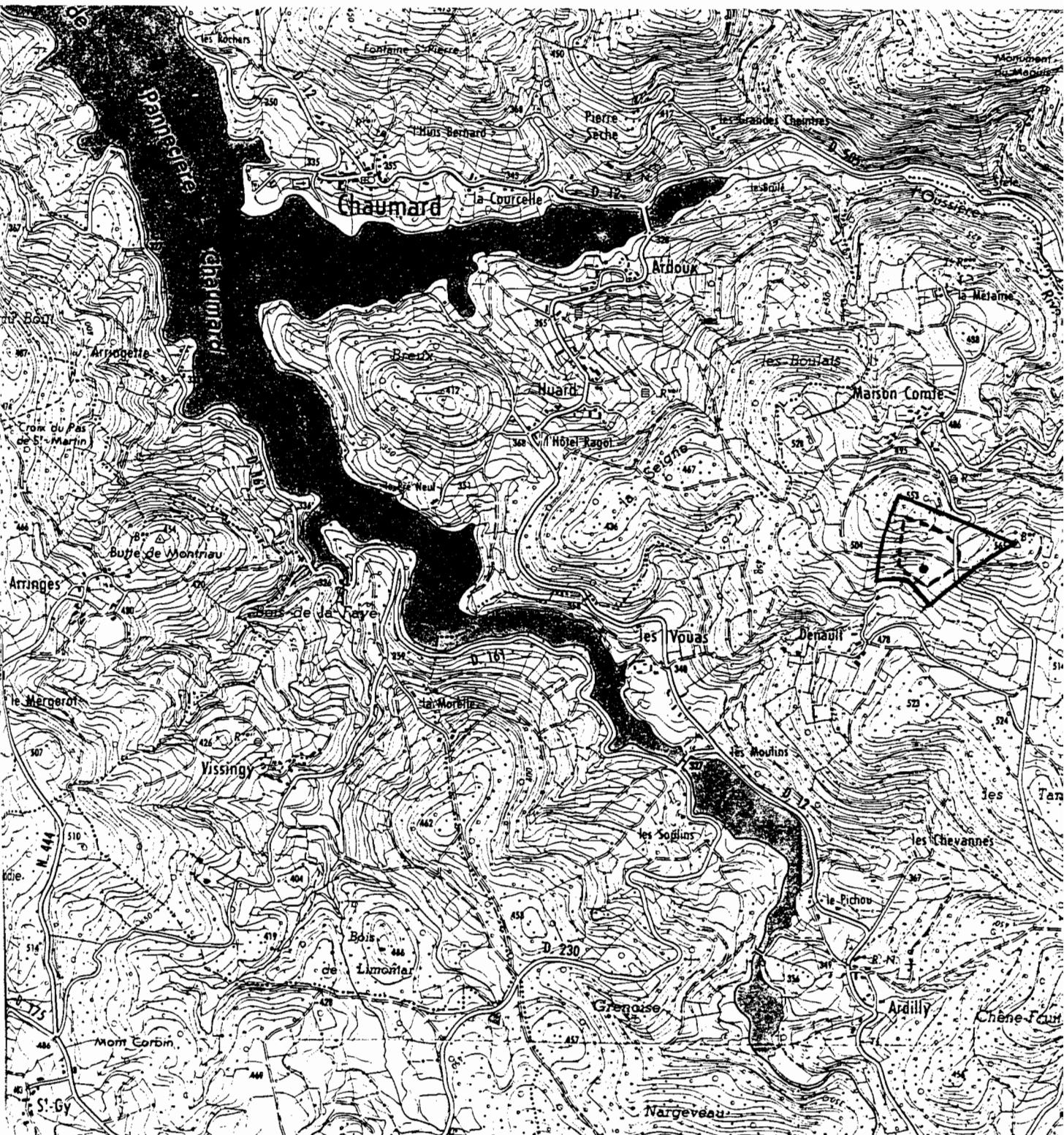
CORANCY  
Réseau DENAULT

CARTE DE SITUATION  
Echelle 1/25.000  
(fond IGN)

LEGENDE

● Captage


 périmètre de protection éloignée


 périmètre de protection rapprochée


DOSSIER N° : 523-4X-0022

CARTE II

COMMUNE DE CORANCY

Réseau DENAULT

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Echelle 1/2000

Section B4

LEGENDE



Périmètre de protection immédiate



Périmètre de protection rapprochée

Section B  
feuille n°4

DENAULT

N°1

